

Comité syndical du Territoire d'Énergie Orne.



Délibérations du 29/06/2026.

Délibérations du 29/06/2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Installation du Comité syndical (vote) ;
2. Élection du Président (vote) ;
3. Détermination du nombre de Vice-présidents (vote) ;
4. Élection des vice-présidents (vote) ;
5. Installation du bureau syndical (vote) ;
6. Détermination des indemnités de fonctions (vote) ;
7. Délégations de pouvoir au bureau syndical (vote) ;
8. Délégations de pouvoir au Président et aux vice-présidents (vote) ;

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 29 juin 2026

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.1 Élection exécutif	Objet : Installation du comité syndical
--	--

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 83 / Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, COURCIERE Jean-Louis, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, GAULTIER Steven, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, BUSSON Laurent, HARDY Frédéric, PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane, RAULT Benoit,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, DRILLON Philippe, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, SAMSON Pascal, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, VAN DORSSELAER Pascal, VAUX Dominique, ZOUEKE GORRÉ Denis,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : -
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : -
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-30a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

CUA : -

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SURCIN Bernard.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stellan a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- BRISSET Jean-François a donné pouvoir à RAULT Benoît,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- SALLIOT Armelline a donné pouvoir à NURY Jérôme,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs aux syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu les délibérations des collectivités membres désignant leurs délégués ;

Vu les procès-verbaux des élections au sein des commissions locales qui se sont déroulées en 2026 les 11/05, 12/05, 13/05, 18/05, 19/05 et 28/05 ;

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que les collectivités membres ont procédé à la désignation de leurs représentants au sein du syndicat mixte ;

Considérant que le comité syndical peut valablement siéger dès lors que le quorum est atteint ;

Monsieur Philippe Auvray, président sortant, **PRÉSENTE**, la liste des délégués titulaires et suppléants élus en commissions locales ainsi que la liste des élus des communes Urbaines :

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
1	RIPAUX	Dominique	coordinateur
1	DELEMER	Thierry	titulaire
1	DOUET	Marc	titulaire
1	GIRARD	Roland	titulaire
1	LE CARVENNEC	Éric	titulaire
1	RANCHE	Alexis	titulaire

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-30a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
2	CHESNEL	Valérie	coordinatrice
2	COUPRIT	Pierre	titulaire
2	COURCIERE	Jean-Louis	titulaire
2	GUILLOCHIN	Katia	titulaire
2	HUETTE	Jean-Paul	titulaire
2	PORTIER	Jean-Yves	titulaire
2	CLÉMENCE	Pascal	suppléant
2	DAVY	Patrice	suppléant
2	DROUIN	Jacques	suppléant
2	DUCHEMIN	François	suppléant
2	GAUMONT	Laurent	suppléant

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
3	BETTEFORT	Stélliane	coordinatrice
3	COUPARD	Gilbert	titulaire
3	FLEURIEL	Patrick	titulaire
3	GAREL	Michel	titulaire
3	GAULTIER	Steven	titulaire
3	RONNÉ	Michel	titulaire
3	CHAUVIN	Vincent	suppléant
3	GRIVOIS	Éric	suppléant
3	JIDOUARD	Rémi	suppléant
3	MOUSSAY	Alain	suppléant
3	PORTIER	Marie-Paule	suppléante

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
4	ROBILLARD	Denis	coordinateur
4	JULIEN	Éric	titulaire
4	MARTEL	Guy	titulaire
4	MÉSENGE	Christophe	titulaire
4	TIRARD	Philippe	titulaire
4	TOQUE	Louis	titulaire
4	BELLON	Gilles	suppléant
4	BISSON	François	suppléant
4	GANDAIS	Alain	suppléant
4	GUESNET	Jean	suppléant
4	SOREL	Patrick	suppléant

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-30a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
5	CHOPIN	Thierry	coordinateur
5	BLUTEL	Philippe	titulaire
5	BOURBAN	Didier	titulaire
5	DELEUZE	Jean-Jacques	titulaire
5	GARNIER	Gérard	titulaire
5	MICHEL	Florent	titulaire
5	BUON	Béatrice	suppléante
5	CHAUSSE	Sophie	suppléante
5	CORNÉE	Ludwig	suppléant
5	DEHAUDT	Christian	suppléant
5	JEHANNIN	Christophe	suppléant

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
6	MARTIN	Jean-Pierre	coordinateur
6	CLAEYS	Patrick	titulaire
6	HAMEL	Louis	titulaire
6	LAHAYE	Jean-Jacques	titulaire
6	LAMBERT	Hervé	titulaire
6	MAHIEUX	Bernard	titulaire
6	CAVEY	Jean-Paul	suppléant
6	CLAYETTE	Nicole	suppléante
6	LEBRETON	Vincent	suppléant
6	MEYER	Véronique	suppléante
6	SCHNEIDER	Xavier	suppléant

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
7	HARDY	Frédéric	coordinateur
7	AUVRAY	Éric	titulaire
7	BITTARD	Frédéric	titulaire
7	BLOYET	Laurent	titulaire
7	BUSSON	Laurent	titulaire
7	PLESSIS	Matthieu	titulaire
7	BONTEMPS	Fabienne	suppléante
7	FLEURIMOND	Wiener	suppléant
7	LANDE	Daniel	suppléant
7	PATEAU	Frédéric	suppléant
7	SAUNOIS	François	suppléant

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-30a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
8	DESHAYES	Jean-Pierre	coordinateur
8	MARCHAND	Dominique	titulaire
8	NION	Sébastien	titulaire
8	RENARD	Laurent	titulaire
8	THIROUARD	Sébastien	titulaire
8	VOISIN	Joël	titulaire
8	BULOT	Philippe	suppléant
8	CHALINE	Jean-François	suppléant
8	GLON	Frédéric	suppléant
8	HEROUIN	Michel	suppléant
8	BOUTHEMY	Marcel	suppléant

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
9	CARRÉ	Marc	coordinateur
9	BLOTTIERE	Philippe	titulaire
9	BOULAY	Olivier	titulaire
9	MURGIA	Laurence	titulaire
9	SENECHAL	Claude	titulaire
9	VIANDIER	Marcel	titulaire
9	BACLE	Chantal	suppléante
9	CAMUS	Philibert	suppléant
9	DESMARES	Mickaël	suppléant
9	OLIVIER	Jean-Michel	suppléant
9	SEUX	Frédéric	suppléant

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
10	CORREYEUR	Pierre	coordinateur
10	BRETON	Dominique	titulaire
10	GRANDIN	Philippe	titulaire
10	GRAVELAT	Stéphan	titulaire
10	LEMERCIER	Jean-Luc	titulaire
10	MESENGE	Bernard	titulaire
10	ESNAULT	Raymond	suppléant
10	FOUQUET	Mickaël	suppléant
10	LE PENVEN	Nicolas	suppléant
10	OLIVIER	Rémy	suppléant
10	SALLARD	Yves	suppléant

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-30a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
11	BIGEON	Daniel	coordinateur
11	CHAMPIN	Jean-Luc	titulaire
11	FÉRARD	Pierre	titulaire
11	FOURRÉ	Gérard	titulaire
11	LOUVEL	Michel	titulaire
11	ROULLEAUX	Éric	titulaire
11	DUVENT	Geoffrey	suppléant
11	FORESTIER	Philippe	suppléant
11	LAUTOUR	François	suppléant
11	MAGNIN	Alain	suppléant
11	POIRIER	Jean-Claude	suppléant

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
12	BELLENGER	Michel	coordinateur
12	GALLE	Jacques	titulaire
12	LEGALLE	Michel	titulaire
12	LOUVEAU	Stéphane	titulaire
12	MARIE	Jean-Louis	titulaire
12	RAULT	Benoît	titulaire
12	DIEN	Nadine	suppléante
12	GASNIER	Claude	suppléant
12	GAUDIN	Jean-Marie	suppléant
12	GÉRARD	Antoine	suppléant
12	LEGOFF	Dominique	suppléant

CLÉ	Nom Titulaire	Prénom Titulaire	Nom suppléant	Prénom Suppléant
Urbain	BRISSET	Jean-François	GAUMER	Chantal
Urbain	CORVÉE	Gilles	MÉNARD	Arnaud
Urbain	DENIS	Marie Laure	SALMON	Marc
Urbain	DUBREUIL	Benoît	MARIE	Daniel
Urbain	DURAND	Jean-Marc	STEFFEN	Franck
Urbain	FAUQUET	Fabien	HAREL	Romain
Urbain	FLOUVAT	Emmanuel	MÉNARD	Arnaud
Urbain	HAUTON	Charles	BIGOT	Michel
Urbain	LESELLIER-GORHY	Nathalie	AVICE	Daniel
Urbain	MOISSERON	Franck	LEROYER	Philippe
Urbain	NURY	Jérôme	LECORDIER	Christophe
Urbain	PERRAULT	Antoine	THOMAS	Matthieu
Urbain	SALLIOT	Armeline	LEPRINCE	François
Urbain	SAMSON	Pascal	COUSIN	Didier
Urbain	SANDRET	Dominique	CORBIN MONTEBAUX	Michel
Urbain	SAVARY	Daniel	LAMY	Michel
Urbain	SURCIN	Bernard	DESSEY	Christian
Urbain	VAN DORSSELAER	Pascal	PAIS DE ALMEIDA	Philippe
Urbain	VAUX	Dominique	MURIS	Ghislain
Urbain	ZOUEKE GORRÉ	Denis	FRÉMONT	

Accusé de réception en préfecture
061-256102020260629-2026-AG-30a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Ainsi que la liste des délégués titulaires et suppléants élus sans commission locale :

CLÉ	Nom	Prénom	Comité syndical
CUA	DEVILLERS	Pierre-Yves	titulaire
CUA	DRILLON	Philippe	titulaire
CUA	GUILLE	Patrice	titulaire
CUA	MARQUET	Richard	titulaire
CUA	TALVARD	Laurine	titulaire
CUA	MORIN	Éric	suppléant
CUA	RADIGUE	Fabrice	suppléant
CUA	RIPAUX	Nathalie	suppléant
CUA	SEBERT	Maxence	suppléant
CUA	VIGNAUD	Pierrick	suppléant

Considérant que le président sortant a ainsi procédé à l'installation de l'organe délibérant ; que celui-ci a pu constater que l'ensemble des sièges du comité syndical sont pourvus et que le quorum est réuni ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance.

Le comité syndical, à l'unanimité :

Article 1

Prend acte de l'installation du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne selon les listes telles que dressées ci-dessus.

Article 2

Constata la liste des délégués titulaires et suppléants représentant les collectivités membres ci-dessus.

Article 3

Désigne Monsieur Éric Julien secrétaire de séance ainsi que Monsieur Jean-Luc Lemerchier et Monsieur Xavier Schneider scrutateurs pour la présente séance.

Article 4

Décide de procéder à l'élection du président et des membres du bureau lors de la présente séance.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 94
Votes pour : 94
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance,
Valérie CHESNEL



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-30a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026**

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.1 Élection exécutif	Objet : Élection du Président
--	--------------------------------------

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 83 / Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, COURCIERE Jean-Louis, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, GAULTIER Steven, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, BUSSON Laurent, HARDY Frédéric, PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane, RAULT Benoit,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, DRILLON Philippe, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, SAMSON Pascal, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, VAN DORSSELAER Pascal, VAUX Dominique, ZOUKE GORRÉ Denis,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : -
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : -
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis
CUA : -

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-31a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SURCIN Bernard.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stelliane a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- BRISSET Jean-François a donné pouvoir à RAULT Benoit,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- SALLIOT Armelline a donné pouvoir à NURY Jérôme,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-31

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs aux syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948.

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la délibération n°2026-AG-30 en date du 29 juin 2026 relative à l'installation du comité syndical ;

Vu le procès-verbal du déroulement du scrutin annexé à la présente délibération.

Considérant que le comité syndical est installé et peut valablement délibérer ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président ;

Considérant que le doyen d'âge de l'Assemblée, Monsieur Louis Hamel, invite le Comité syndical à procéder à l'élection du Président ;

Considérant qu'en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que la majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du comité mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls ;

Considérant que Monsieur Éric Julien a été désigné en qualité de secrétaire pour les élections par le comité syndical ; que Monsieur Jean-Luc Lemerrier et Monsieur Xavier Schneider désignés scrutateurs.

Les candidatures au poste de président du Te61 sont les suivantes :

Commission	NOM Prénom
CUA	DRILLON Philippe
Urbain	HAUTON Charles
CLE 12	RAULT Benoit

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-31a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Après avoir procédé aux votes, le Comité syndical :

- **Proclame** Monsieur Charles Hauton Président du Territoire d'Énergie Orne, avec 65 voix, contre 15 pour Monsieur Philippe Drillon et 14 pour Monsieur Benoit Rault, conformément au procès-verbal joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur Charles Hauton déclare accepter les fonctions de Président.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de séance.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 94
Votes pour : 94
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Louis HAMIEL



Secrétaire de séance
Valérie CHESNEL

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Valérie Chesnel'.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-31a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026**

PROCÈS-VERBAL	Élection du Président
----------------------	------------------------------

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 83 / Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Secrétaire : M. Eric JULIEN

Scrutateur n°1 : M. Jean-Luc LEMERCIER

Scrutateur n°2 : M. Xavier SCHNEIDER

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5711-1 ;

Vu le Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la délibération n°2026-AG-30 en date du 29 juin 2026 relative à l'installation du comité syndical.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe AUVRAY, président sortant du Territoire d'Énergie Orne, qui a déclaré les membres du comité syndical cités en annexe (présents et absents – liste d'émargement) installés dans leurs fonctions.

Celui-ci présente aux membres de l'assemblée le commissaire de justice, Me Véronique RICHARD, présent durant l'ensemble de la séance et destiné à constater de manière objective les faits pouvant affecter le bon déroulement de la séance, tels que les interruptions de séance, troubles éventuels, prises de parole non autorisées, incidents impliquant des élus ou des membres du public, ainsi que toute circonstance utile à la bonne compréhension des conditions dans lesquelles les débats se seront déroulés.

A – Président de l'assemblée

M. Louis HAMEL, en sa qualité de plus âgé des membres présents, a pris la présidence de l'assemblée.

Il a invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération locale (EPCL), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B – Déroulement de la séance

Deux urnes transparentes n'ayant qu'une ouverture destinée à laisser passer le bulletin de vote et fermées par deux serrures dissemblables ont été placées sur la table de vote.

Le président, après avoir constaté publiquement, avec les scrutateurs, que les urnes ne contenaient aucun bulletin, les a refermées ; l'une des clés de chaque urne est restée entre ses mains et la seconde a été remise à un scrutateur.

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 13 heures 45 minutes.

Chaque délégué, après avoir fait constater qu'il était bien membre du comité syndical, s'est vu remettre un bulletin de vote vierge sur lequel il a inscrit le nom du candidat de son choix dans des conditions assurant la confidentialité de son vote.

Les mandataires des délégués votant par procuration ou suppléance ont été admis à voter pour le compte de leur mandant.

Chaque délégué a fait ensuite constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a reconnu, sans toucher le bulletin que le délégué a introduit lui-même dans l'urne.

Le vote de chaque délégué a été constaté par l'apposition de sa signature à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Tout vote émis par procuration ou suppléance a été constaté par l'émargement, par le mandataire, de la liste d'émargement en regard du nom du mandant.

Le nombre de délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Seront considérés comme nuls les bulletins :

- Qui ne comportent pas le nom d'un candidat tel qu'enregistré ou qui comportent plusieurs noms ;
- Les bulletins autres que ceux fournis par le syndicat ;
- Les bulletins sur lesquels les votants se font connaître ou comportant des signes de reconnaissance ;
- Les bulletins portant des mentions injurieuses.

Seront considérés comme bulletins blancs ceux sans mention.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 94

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 94

Majorité absolue : **48**

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-31a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DRILLON Philippe	Quinze.....	15
HAUTON Charles.....	Soixante cinq	65
RAULT Benoit.....	Quatorze	14
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-31a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

C – Proclamation de l'élection du Président

M. HAUTON Charles a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

D - Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

E - Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le .vingt-neuf juin 2026 , à 14 heures, 30 minutes, en double exemplaire.

Le Président de séance,

Louis HAMÉL.....

Signature :



Le Secrétaire de séance,

Eric JULIEN.....

Signature :



Les scrutateurs,

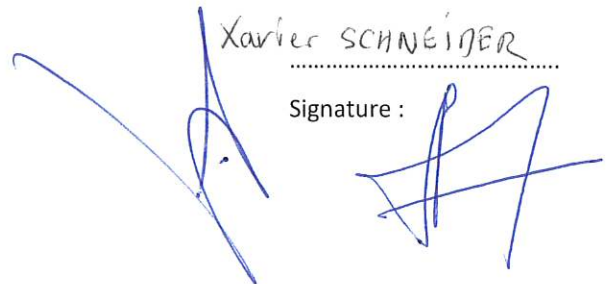
Jean-luc LEMERCIER.....

Signature :



Xavier SCHNEIDER.....

Signature :



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-31a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026**

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.1 Élection exécutif	Objet : Détermination du nombre de vice-présidents
--	---

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 83 / Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, COURCIERE Jean-Louis, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, GAULTIER Steven, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, BUSSON Laurent, HARDY Frédéric, PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane, RAULT Benoit,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, DRILLON Philippe, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, SAMSON Pascal, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, VAN DORSSELAER Pascal, VAUX Dominique, ZOUKE GORRÉ Denis,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : -
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : -
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-32a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

CUA : -

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SURCIN Bernard.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stelliane a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- BRISSET Jean-François a donné pouvoir à RAULT Benoit,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- SALLIOT Armelline a donné pouvoir à NURY Jérôme,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-32

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs aux syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la délibération n°2026-AG-30 en date du 29 juin 2026 relative à l'élection du Président ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de désigner parmi les délégués qui le composent, les membres du Bureau composé d'un président, de vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres dont le nombre est déterminé par le comité syndical, sans que le nombre de vice-présidents ne puisse excéder 20 % de l'effectif total arrondi à l'entier supérieur et sans dépasser quinze vice-présidents ;

Considérant que le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que ce nombre doit permettre d'assurer le bon fonctionnement du syndicat ;

Considérant que les coordinateurs sont membres du Bureau syndical par détermination des statuts ; qu'ils sont au nombre de 12 ;

Considérant que le Président propose que le Bureau syndical soit composé de 11 vice-présidents, ainsi que des coordinateurs.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Article 1 :

Fixe le nombre de vice-présidents du syndicat à : 11.

Article 2 :

Rappelle qu'au sens de l'article 10.3 des statuts, au moins un des vice-présidents doit être désigné parmi les membres des communes classées en régime urbain.

Article 2 :

Précise que ces vice-présidents feront partie du bureau du syndicat.

Article 3 :

Décide de procéder à leur élection lors de la présente séance.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-32a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 94
Votes pour : 94
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Charles HAUTON



Secrétaire de séance
Valérie CHESNEL

A signature in blue ink, likely belonging to Valérie Chesnel, written over a faint circular stamp.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-32a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.1 Élection exécutif	Objet : Élection des vice-présidents
--	---

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 83 / Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, COURCIERE Jean-Louis, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, GAULTIER Steven, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, BUSSON Laurent, HARDY Frédéric, PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane, RAULT Benoit,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, DRILLON Philippe, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, SAMSON Pascal, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, VAN DORSSELAER Pascal, VAUX Dominique, ZOUKE GORRÉ Denis,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : -
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : -
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

CUA : -

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SURCIN Bernard.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stelliane a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- BRISSET Jean-François a donné pouvoir à RAULT Benoit,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- SALLIOT Armelline a donné pouvoir à NURY Jérôme,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-33

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs aux syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la délibération n°2026-AG-32 en date du 29 juin 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Vu le procès-verbal du déroulement du scrutin annexé à la présente délibération.

Considérant que le comité syndical a fixé la composition du Bureau syndical à 11 vice-présidents ;

Considérant que le comité syndical doit procéder à l'élection des vice-présidents ;

Considérant que les statuts prévoient qu'au moins un des vice-présidents doit être élu parmi les délégués classés en régime urbain ;

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour ; qu'en cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu ;

Considérant que la majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du comité mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls ;

Considérant que Monsieur Éric Julien a été désigné en qualité de secrétaire pour les élections par le comité syndical ; que Monsieur Jean-Luc Lemercier et Monsieur Xavier Schneider désignés scrutateurs.

Considérant que les candidatures aux postes de vice-président du Te61 sont les suivantes :

Vice-président	Prénom NOM	Commission
1 ^{er} vice-président	BELLENGER Michel	12
2 ^{ème} vice-président	BIGEON Daniel	11
3 ^{ème} vice-président	FOURRÉ Gérard	11
4 ^{ème} vice-président	HARDY Frédéric	

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

5 ^{ème} vice-président	CHESNEL Valérie	2
	CHOPIN Thierry	5
6 ^{ème} vice-président	ROBILLARD Denis	4
7 ^{ème} vice-président	DRILLON Philippe	CUA
	DUBREUIL Benoit	Urbain
	RAULT Benoit	12
8 ^{ème} vice-président	BLUTEL Philippe	5
	DESHAYES Jean-Pierre	8
9 ^{ème} vice-président	MARTEL Guy	4
10 ^{ème} vice-président	RIPAUX Dominique	1
11 ^{ème} vice-président	BITTARD Frédéric	7

Les opérations de vote ayant été effectuées, **le Comité syndical PROCLAME**, conformément aux procès-verbaux joints en annexe :

- Monsieur Michel Bellenger 1^{er} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Daniel Bigeon 2^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Gérard Fourré 3^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Frédéric Hardy 4^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Madame Valérie Chesnel 5^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Denis Robillard 6^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Benoit Dubreuil 7^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Jean-Pierre Deshayes 8^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Guy Martel 9^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Dominique Ripaux 10^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne ;
- Monsieur Frédéric Bittard 11^{ème} vice-président du Territoire d'Énergie Orne.

Les personnes susmentionnées déclarent accepter les fonctions de vice-président.

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Charles HAUTON



Secrétaire de séance
Valérie CHESNEL



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026**

PROCÈS-VERBAL	Élection des vice-Présidents
----------------------	-------------------------------------

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 83 / Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Secrétaire : M. Eric JULIEN

Scrutateur n°1 : M. Jean-Luc LEMERCIER

Scrutateur n°2 : M. Xavier SCHNEIDER

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5711-1 ;

Vu le Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la délibération n°2026-AG-30 en date du 29 juin 2026 relative à l'installation du comité syndical ;

Vu la délibération n°2026-AG-31 en date du 29 juin 2026 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n°2026-AG-32 en date du 29 juin 2026 portant détermination du nombre de vice-présidents.

Sous la présidence de M. HAUTON Charles, élu président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le nombre de vice-présidents a été fixé à 11 par la délibération n°2026-AG-32 susvisée.

Celui-ci rappelle aux membres de l'assemblée la présence du commissaire de justice, Me Véronique RICHARD, présent durant l'ensemble de la séance et destiné à constater de manière objective les faits pouvant affecter le bon déroulement de la séance, tels que les interruptions de séance, troubles éventuels, prises de parole non autorisées, incidents impliquant des élus ou des membres du public, ainsi que toute circonstance utile à la bonne compréhension des conditions dans lesquelles les débats se seront déroulés.

A – Déroulement de la séance

Deux urnes transparentes n'ayant qu'une ouverture destinée à laisser passer le bulletin de vote et fermées par deux serrures dissemblables ont été placées sur la table de vote.

Le président, après avoir constaté publiquement, avec les scrutateurs, que les urnes ne contenaient aucun bulletin, les a refermées ; l'une des clés de chaque urne est restée entre ses mains et la seconde a été remise à un scrutateur.

Chaque délégué, après avoir fait constater qu'il était bien membre du comité syndical, s'est vu remettre un bulletin de vote vierge sur lequel il a inscrit le nom du candidat de son choix dans des conditions assurant la confidentialité de son vote.

Les mandataires des délégués votant par procuration ou suppléance ont été admis à voter pour le compte de leur mandant.

Chaque délégué a fait ensuite constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a reconnu, sans toucher le bulletin que le délégué a introduit lui-même dans l'urne.

Le vote de chaque délégué a été constaté par l'apposition de sa signature à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom. Tout vote émis par procuration ou suppléance a été constaté par l'émargement, par le mandataire, de la liste d'émargement en regard du nom du mandant.

Le nombre de délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Seront considérés comme nuls les bulletins :

- Qui ne comportent pas le nom d'un candidat tel qu'enregistré ou qui comportent plusieurs noms ;
- Les bulletins autres que ceux fournis par le syndicat ;
- Les bulletins sur lesquels les votants se font connaître ou comportant des signes de reconnaissance ;
- Les bulletins portant des mentions injurieuses.

Seront considérés comme bulletins blancs ceux sans mention.

Élections du premier vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 14 heures 41 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 94

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 84

Majorité absolue : **43**

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BELLENGER Michel	Quatre-vingt-Quatre	84
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) :

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :

Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) :

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] :

Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. BELLENGER Michel a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Élections du deuxième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 14 heures 57 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 94

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 88

Majorité absolue : 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BIGEON Daniel	Quatre-vingt-huit	88
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :~~

~~Majorité absolue :~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. BIGEON Daniel a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Élections du troisième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 15 heures onze minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 94

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 88

Majorité absolue : 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOURRE Gérard	Quatre-vingt-huit	88
.....		

~~Résultats du second tour de scrutin :~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :~~

~~Majorité absolue :~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

~~Résultats du troisième tour de scrutin :~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. FOURRE Gérard a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Élections du quatrième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 15 heures 30 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 93

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 85

Majorité absolue : **43**

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HARDY Frédéric	Quatre-vingt-cinq	85
.....		
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) :

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b c d] :

Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) :

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b c d] :

Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. HARDY Frédéric a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Élections du cinquième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 16 heures 00 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 93

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 91

Majorité absolue : **46**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHESNEL Valérie.....	Soixante-deux.....	62.....
CHOPIN Thierry	Vingt-neuf.....	29.....
.....		
.....		
.....		

~~Résultats du second tour de scrutin :~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : _____~~

~~Majorité absolue : _____~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

MME CHESNEL Valérie a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installé.

Élections du sixième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 16 heures 15 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 91

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 85

Majorité absolue : **43**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROBILLARD Denis.....	Quatre-vingt-cinq	85
.....		
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) : _____~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : _____~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : _____~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : _____~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) :

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :

Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. ROBILLARD a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Élections du septième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 16 heures 30 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 91

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 86

Majorité absolue : **44**

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DRILLON Philippe	Neuf	9
DUBREUIL Benoit	Cinquante.....	50
RAULT Benoit.....	Vingt-sept.....	27
.....		
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. DUBREUIL Benoit a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Élections du huitième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 17 heures 00 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 89

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 89

Majorité absolue : 45

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BLUTEL Philippe	Vingt-Huit	28
DESHAYES Jean-Pierre	Soixante et un	61
.....		
.....		

~~Résultats du second tour de scrutin :~~

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :~~

~~Majorité absolue :~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. DESHAYES Jean-Pierre a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Élections du neuvième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 17 heures 15 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 87

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 82

Majorité absolue : **42**

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTEL Guy	Quatre-vingt-deux	82
.....		
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M.MARTEL Guy a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Élections du dixième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 17 heures 30 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 87

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 82

Majorité absolue : **42**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIPAUX Dominique	Quatre-vingt-deux	82
.....		
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) :

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :

Majorité absolue :

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) :

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :

Majorité absolue :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. RIPAUX Dominique a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

Élections du onzième vice-président :

Le quorum ayant été constaté, le président a déclaré le scrutin ouvert à 18 heures 00 minutes.

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 87

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 82

Majorité absolue : **42**

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BITTARD Frédéric	Quatre-vingt-deux	82
.....		
.....		

Résultats du second tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin :

~~Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :~~

~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :~~

~~Nombre de suffrages exprimés [b c d] :~~

~~Majorité absolue :~~

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M. BITTARD Frédéric a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

D - Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

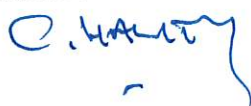
E - Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-neuf juin 2026, à 18 heures, 15 minutes, en double exemplaire.

Le Président,

Charles HAUTON

Signature :



Le Secrétaire de séance,

Eric JULIEN

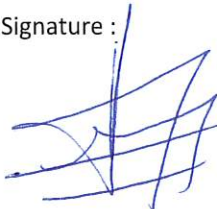
Signature :



Les scrutateurs,

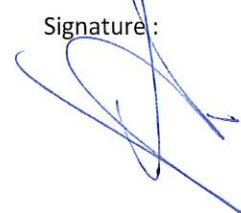
Jean-Luc LEMERCIER

Signature :



Xavier SCHNEIDER

Signature :



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-33a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026

<u>Nomenclature</u> 5. Institutions et vie politique 5.1 Élection exécutif	<u>Objet</u> : Installation du bureau syndical
---	---

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 66 / Nombre de pouvoirs : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, BUSSON Laurent, HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane,
CUA : DRILLON Philippe,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, SAMSON Pascal, SAVARY Daniel, VAN DORSSLAER Pascal.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : COURCIERE Jean-Louis, GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane, GAUTIER Steven,
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier,
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis, RAULT Benoit,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-34a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, SURCIN Bernard, VAUX Dominique, ZOUKE GORRÉ Denis.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stélliane a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- COURCIERE Thierry a donné pouvoir à COUPRIT Pierre,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- MOISSERON Franck a donné pouvoir à LEGALLE Michel,
- NURY Jérôme a donné pouvoir à MARTIN Jean-Pierre,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe,
- PLESSIS Mathieu a donné pouvoir à HARDY Frédéric,
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-34

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs aux syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu les délibérations des collectivités membres désignant leurs délégués ;

Vu les procès-verbaux des élections au sein des commissions locales qui se sont déroulées en 2026 les 11/05, 12/05, 13/05, 18/05, 19/05 et 28/05 ;

Vu la délibération n°2026-AG-30 en date du 29 juin 2026 relative à l'élection du Président ;

Vu la délibération n°2026-AG-33 en date du 29 juin 2026 relative à l'élection des vice-présidents ;

Considérant que le bureau du Territoire d'Énergie Orne est composé du Président, des vice-présidents et des coordinateurs élus au sein des commissions locales ;

Considérant qu'il convient de constater la composition du bureau à l'issue des élections ;

Considérant que les vice-présidents ont été désignés au cours de la présente séance ;

Considérant que les coordinateurs sont membres du Bureau syndical par détermination des statuts ; qu'ils sont au nombre de 12 et ont été désignés au sein des commissions locales précitées ;

Monsieur le Président, rappelle les délégués élus président, vice-présidents et coordinateurs :

Commission	Rôle	Titulaire
Urbain	Président	HAUTON Charles
12	1 ^{er} vice-président	BELLENGER Michel

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-34a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

11	2 ^{ème} vice-président	BIGEON Daniel
11	3 ^{ème} vice-président	FOURRÉ Gérard
7	4 ^{ème} vice-président	HARDY Frédéric
2	5 ^{ème} vice-président	CHESNEL Valérie
4	6 ^{ème} vice-président	ROBILLARD Denis
Urbain	7 ^{ème} vice-président	DUBREUIL Benoit
8	8 ^{ème} vice-président	DESHAYES Jean-Pierre
4	9 ^{ème} vice-président	MARTEL Guy
1	10 ^{ème} vice-président	RIPAUX Dominique
7	11 ^{ème} vice-président	BITTARD Frédéric
3	Coordinateur	BETTEFORT Stélliane
6	Coordinateur	MARTIN Jean-Pierre
5	Coordinateur	CHOPIN Thierry
9	Coordinateur	CARRÉ Marc
10	Coordinateur	CORREYEUR Pierre

Le comité syndical :

Article 1 :

Prend acte de l'installation du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne.

Article 2 :

Constata que le bureau syndical est régulièrement constitué et installé dans ses fonctions.

Article 3 :

Précise que le bureau exercera les attributions qui lui sont confiées par délégation de pouvoir du comité syndical.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

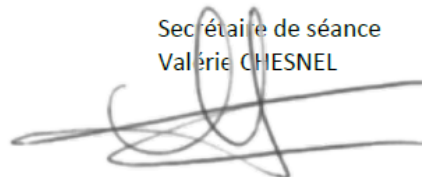
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 79
Votes pour : 79
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Charles HAUTON



Secrétaire de séance
Valérie CHESNEL



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-34a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées	Objet : Indemnité de fonctions du Président et des vice-Présidents
--	---

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 65 / Nombre de pouvoirs : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane,
CUA : DRILLON Philippe,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, SAMSON Pascal, SAVARY Daniel, VAN DORSSLAER Pascal.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : COURCIERE Jean-Louis, GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane, GAUTIER Steven,
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier,
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : BUSSON Laurent, PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis, RAULT Benoit,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-35a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, SURCIN Bernard, VAUX Dominique, ZOUKE GORRÉ Denis.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stélliane a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- COURCIERE Thierry a donné pouvoir à COUPRIT Pierre,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- MOISSERON Franck a donné pouvoir à LEGALLE Michel,
- NURY Jérôme a donné pouvoir à MARTIN Jean-Pierre,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe,
- PLESSIS Mathieu a donné pouvoir à HARDY Frédéric,
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-35

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-12 et R. 5212-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la délibération n°2026-AG-31 en date du 29 juin 2026 portant élection du Président ;

Vu la délibération n°2026-AG-32 en date du 29 juin 2026 portant détermination du nombre de vice-Présidents ;

Vu la délibération n°2026-AG-33 en date du 29 juin 2026 portant élection des vice-Présidents ;

Considérant que des indemnités peuvent être versées au Président et aux vice-Présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions respectives ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant :

- L'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président ;
- Les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des 11 vice-Présidents s'agissant du Te61.

Considérant que les indemnités maximales de président et de vice-présidents se calculent en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur, soit, depuis le 1^{er} janvier 2024, l'indice brut 1027 auquel s'appliquent des taux plafonds pour les syndicats mixtes fermés, soit, s'agissant de ceux de plus de 200 000 habitants tels que le Te61 :

- 37,41% pour le Président ;
- 18,70% pour les vice-Présidents.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des indemnités de fonction suivantes :

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-35a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

- Au Président : 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Aux 11 vice-Présidents : 18,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par vice-président.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

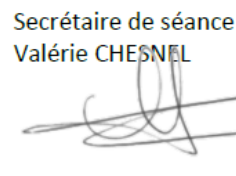
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 78
Votes pour : 78
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Charles HAUTON



Secrétaire de séance
Valérie CHESNEL



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-35a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026**

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.4 Délégation de fonctions	Objet : Délégation de pouvoirs au Bureau syndical
--	--

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 65 / Nombre de pouvoirs : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane,
CUA : DRILLON Philippe,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, SAMSON Pascal, SAVARY Daniel, VAN DORSSELAER Pascal.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : COURCIERE Jean-Louis, GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane, GAUTIER Steven,
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier,
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : BUSSON Laurent, PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis, RAULT Benoît,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-36a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, SURCIN Bernard, VAUX Dominique, ZOUKE GORRÉ Denis.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stélliane a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- COURCIERE Thierry a donné pouvoir à COUPRIT Pierre,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- MOISSERON Franck a donné pouvoir à LEGALLE Michel,
- NURY Jérôme a donné pouvoir à MARTIN Jean-Pierre,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe,
- PLESSIS Mathieu a donné pouvoir à HARDY Frédéric,
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9, L. 5211-10, L.5711-1 et L. 2122-17 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération n°2026-AG-31 du 29 juin 2026 portant élection du Président de Territoire d'Énergie Orne ;

Vu la délibération n°2026-AG-32 du 29 juin 2026 portant détermination du nombre de Vice-Présidents ;

Vu la délibération n°2026-AG-33 du 29 juin 2026 portant élection des 11 vice-Présidents ;

Vu la délibération n°2026-AG-34 du 29 juin 2026 portant installation des membres du bureau ;

Vu la délibération n°2024-AG-51 du 17 décembre 2024 portant délégations de compétences au Bureau.

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-36a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant que des actualisations de la précédente délibération de délégation s'imposent et que certaines attributions requièrent d'être explicitées.

Considérant que le bureau syndical ne tient aucun pouvoir propre de la loi et qu'il a pour vocation d'assister le comité syndical par les différentes délégations que celui-ci peut lui confier.

Il est proposé au comité syndical de déléguer les attributions suivantes (pouvoir et signature) pour la durée restante du mandat tel que suit :

Article 1 : FINANCES

- I. Signature, réalisation et contractualisation des contrats d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, pour un montant supérieur à 300 000 euros et inférieur à 1 million d'euros, ainsi que les avenants portant sur ces contrats.
- II. Définir le schéma d'instruction des dossiers de demandes de subvention afférents aux travaux sur les réseaux électriques.
- III. Répartir les programmes de travaux sur les réseaux électriques sur fonds propres du syndicat, dans la limite des crédits votés et selon les critères d'attribution fixés par le Comité syndical.
- IV. Établir la liste définitive des travaux d'éclairage public à retenir.
- V. Définir les propositions de répartition des dotations du FACÉ, du conseil départemental de l'Orne et autres entités publiques liées.
- VI. Définir les thèmes d'expertise du contrôle annuel de la concession dans la limite des crédits votés par le comité syndical.
- VII. Réaliser, en cas de besoin, une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 4 millions d'euros et les opérations y afférentes (négociation, tirage de la ligne, remboursement...), dans le respect des attributions accordées au Président par délégation.
- VIII. Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-36a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026

- IX. Prendre toute décision relative à l'attribution de subventions, dans la limite des crédits inscrits au budget, et à la conclusion de conventions afférentes.

Article 2 : CONTRATS

- I. Attribuer et conclure les marchés publics dont le montant est supérieur à 60 000 € HT que le syndicat passe en qualité de pouvoir adjudicateur, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat.
- II. Classer sans suite toute procédure de consultation du marché dont le montant est supérieur à 60 000 € HT que le syndicat passe en qualité de pouvoir adjudicateur, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat.
- III. Déclarer infructueuse toute procédure de consultation du marché dont le montant est supérieur à 60 000 € HT que le syndicat passe en qualité de pouvoir adjudicateur, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat.
- IV. Prendre toute décision de résiliation dans le cadre des marchés publics dont le montant est supérieur à 60 000 € HT que le syndicat passe en qualité de pouvoir adjudicateur, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat.
- V. Fixer les règles internes de mise en œuvre des procédures relatives aux marchés publics.
- VI. Prendre toute décision relative à l'établissement et la signature de règlements de service relatifs à la production, au transport et à la distribution de chaleur issue de chaufferies collectives et leurs polices d'abonnement associées.

Article 3 : URBANISME ET DOMAINE

- I. Rendre tout avis tel que requis dans le cadre d'une enquête publique, conformément à l'article L. 123-1 du code de l'environnement, portant sur tout ou partie du patrimoine public ou privé du syndicat.
- II. Constater, arrêter et modifier l'affectation des biens meubles et immeubles appartenant au syndicat.
- III. Procéder au classement et au déclassement des biens meubles et immeubles appartenant au syndicat.

Article 4 : RESSOURCES HUMAINES

- I. Fixer les conditions de recrutement des agents non-titulaires dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.
- II. Fixer les conditions de recrutement des agents non-titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier d'activité, dans le respect des dispositions de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique dans les conditions suivantes :
 - 1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable dans la limite d'une durée de 18 mois consécutifs ;
 - 2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable dans la limite d'une durée de 12 mois consécutifs.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-36a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

- III. Définir les emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion.
- IV. Fixer les situations et les conditions de recrutement des agents vacataires.
- V. Adopter, modifier et résilier toute convention de mise à disposition individuelle d'un agent public.
- VI. Adopter, modifier et résilier toute convention de mutualisation et ses avenants, telle que relevant des articles L. 5211-4-1, L. 5211-4-2 et L. 5211-4-3 du code général des collectivités territoriales.
- VII. Dans le cadre de la protection fonctionnelle prévue aux articles L. 134-1 à 12 du code général de la fonction publique, prendre toute décision pour régler les indemnités afférentes à des dommages subis par des agents de la collectivité à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance.
- VIII. Déterminer, conformément aux textes en vigueur, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.
- IX. Déterminer les conditions, les modalités de règlement et le montant de remboursement des frais de mission occasionnés par les déplacements temporaires des agents.
- X. Déterminer les conditions, les modalités de règlement et le montant de remboursement des frais de mission occasionnés des frais de mission des membres du syndicat correspondant à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales.
- XI. Fixer le cadre général et particulier de mise en œuvre de l'apprentissage et de l'accueil des stagiaires au sein de l'établissement.
- XII. Définir et mettre en place tout dispositif d'action sociale tel qu'entendu aux articles L. 731-1 à L. 733-2 du code général de la fonction publique.

Article 5 : ACTIONS EN JUSTICE

- I. Transiger avec des tiers et conclure à cette fin des contrats de transaction, dans la limite de 15 000 euros, dans le respect des attributions accordées au Président par délégation.

Article 6 : GESTION ET ADMINISTRATION

- I. Autoriser, au nom du syndicat, les adhésions aux associations, ainsi que leur renouvellement, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les délégations du comité syndical au Bureau syndical, telles que proposées ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-36a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

- **RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du comité syndical.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 78
Votes pour : 78
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Charles HAUTON



Secrétaire de séance
Valérie CHESNEL



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-36a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du lundi 29 juin 2026

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.4 Délégation de fonctions	Objet : Délégation de pouvoirs au Président et aux vice-Présidents
--	---

Nombre de membres : 97 / Nombre de présents : 65 / Nombre de pouvoirs : 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à treize heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : DOUET Marc, LE CARVENNEC Éric, RANCHE Alexis, RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, GAUMONT Laurent (représente GUILLOCHIN Katia),
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, FLEURIEL Patrick, GAREL Michel, RONNÉ Michel,
CLÉ 4 : JULIEN Éric, MARTEL Guy, MÉSENGE Christophe, ROBILLARD Denis, SOREL Patrick (représente TIRARD Philippe), TOQUE Louis,
CLÉ 5 : BOURBAN Didier, CHOPIN Thierry, DELEUZE Jean-Jacques, GARNIER Gérard, MICHEL Florent,
CLÉ 6 : CLAEYS Patrick, HAMEL Louis, LAMBERT Hervé, MAHIEUX Bernard, MARTIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Xavier (représente LAHAYE Jean-Jacques)
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, BITTARD Frédéric, BLOYET Laurent, HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : DESHAYES Jean-Pierre, MARCHAND Dominique, NION Sébastien, RENARD Laurent, HÉROUIN Michel (représente VOISIN Joël),
CLÉ 9 : BLOTTIERE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, MURGIA Laurence, SENECHAL Claude, VIANDIER Marcel,
CLÉ 10 : BRETON Dominique, CORREYEUR Pierre, GRANDIN Philippe, GRAVELAT Stéphan, LEMERCIER Jean-Luc, MESENGE Bernard,
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, CHAMPIN Jean-Luc, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric,
CLÉ 12 : BELLENGER Michel, GALLE Jacques, LEGALLE Michel, LOUVEAU Stéphane,
CUA : DRILLON Philippe,
Urbain : CORVÉE Gilles, DUBREUIL Benoît, DURAND Jean-Marc, HAUTON Charles, SAMSON Pascal, SAVARY Daniel, VAN DORSSELAER Pascal.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 97.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : DELEMER Thierry, GIRARD Roland,
CLÉ 2 : COURCIERE Jean-Louis, GUILLOCHIN Katia, HUETTE Jean-Paul, PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : BETTEFORT Stélliane, GAUTIER Steven,
CLÉ 4 : TIRARD Philippe
CLÉ 5 : BLUTEL Philippe, BOURBAN Didier,
CLÉ 6 : LAHAYE Jean-Jacques,
CLÉ 7 : BUSSON Laurent, PLESSIS Matthieu,
CLÉ 8 : THIROUARD Sébastien, VOISIN Joël,
CLÉ 9 : -
CLÉ 10 : -
CLÉ 11 : -
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis, RAULT Benoît,
CUA : DEVILLERS Pierre-Yves, GUILLÉ Patrice, MARQUET Richard, TALVARD Laurine,

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-37a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Urbain : BRISSET Jean-François, DENIS Marie Laure, FAUQUET Fabien, FLOUVAT Emmanuel, LESELLIER-GORHY Nathalie, MOISSERON Franck, NURY Jérôme, PERRAULT Antoine, SALLIOT Armelline, SANDRET Dominique, SAVARY Daniel, SURCIN Bernard, VAUX Dominique, ZOUKE GORRÉ Denis.

Les pouvoirs :

- BETTEFORT Stélliane a donné pouvoir à HAUTON Charles,
- COURCIERE Thierry a donné pouvoir à COUPRIT Pierre,
- DELEMER Thierry a donné pouvoir à DOUET Marc,
- FLOUVAT Emmanuel a donné pouvoir à CORVÉE Gilles,
- GIRARD Roland a donné pouvoir à RIPAUX Dominique,
- HUETTE Jean-Paul a donné pouvoir à CHESNEL Valérie,
- MARIE Jean-Louis a donné pouvoir à BELLENGER Michel,
- MOISSERON Franck a donné pouvoir à LEGALLE Michel,
- NURY Jérôme a donné pouvoir à MARTIN Jean-Pierre,
- PERRAULT Antoine a donné pouvoir à DRILLON Philippe,
- PLESSIS Mathieu a donné pouvoir à HARDY Frédéric,
- PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à HAMEL Louis,
- THIROUARD Sébastien a donné pouvoir à DESHAYES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : CHESNEL Valérie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-AG-37

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-9, L. 5211-10, L.5711-1 et L. 2122-17 ;

VU la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

VU la délibération n°2026-AG-31 du 29 juin 2026 portant élection du Président de Territoire d'Énergie Orne ;

VU la délibération n°2026-AG-33 du 29 juin 2026 portant élection des Vice-Présidents de Territoire d'Énergie Orne ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-37a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant que des actualisations de la précédente délibération de délégation s'imposent et que certaines attributions étaient superflues vis-à-vis des pouvoirs propres exercés par le Président en application de l'article L. 5211-9 du CGCT.

Considérant que le Président est l'organe exécutif du syndicat, qu'il prépare et applique les décisions du comité syndical et du bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est seul chargé de l'administration, sans préjudice de sa faculté de délégation, et est le chef de service de l'établissement public qu'il représente en justice.

Considérant qu'au-delà de ses missions, des délégations des fonctions et des signatures relevant initialement du comité syndical peuvent, ainsi, lui être faites.

Il est proposé au comité syndical de déléguer les attributions suivantes (pouvoir et signature) pour la durée restante du mandat tel que suit :

Article 1 : FINANCES

- I. Signature, réalisation et contractualisation des contrats d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, pour un montant maximum de 300 000 d'euros, ainsi que les avenants portant sur ces contrats.
- II. Réaliser des opérations financières utiles à la gestion des emprunts et en particulier procéder, dans le cadre d'une gestion active de la dette, à des changements d'index et à des remboursements anticipés sur des lignes de prêts existantes et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus.
- III. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- IV. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.
- V. Réaliser, en cas de besoin, une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 200 000 euros et les opérations y afférentes (négociation, tirage de la ligne, remboursement...).
- VI. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions liées aux compétences et activités du syndicat telles que spécifiées dans ses statuts, quel que soit leur montant et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.
- VII. Décider de l'acquisition ou de l'aliénation, de gré à gré, de biens mobiliers ou immobiliers, d'un montant inférieur à 180 000 € HT.
- VIII. Décider de la prise en charge ou du remboursement des dépenses (frais de transports, de repas et d'hébergement) engagés par des collaborateurs occasionnels invités à participer à diverses missions, programmes d'études, manifestations spécifiques organisés par le syndicat, dans les conditions fixées par la délibération y afférente.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-37a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

Article 2 : CONTRATS

- I. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, à l'exception de la conclusion et de l'attribution des marchés dont le montant est supérieur à 60 000 € HT, des marchés globaux et des marchés de partenariat, et prendre toute décision concernant l'admission des sous-traitants.
- II. Prendre toute décision concernant les avenants portant sur les marchés publics.
- III. Classer sans suite toute procédure de consultation du marché dont le montant est inférieur à 60 000 € HT, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat.
- IV. Déclarer infructueuse toute procédure de consultation du marché dont le montant est inférieur à 60 000 € HT, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat.
- V. Prendre toute décision de résiliation dans le cadre des marchés publics dont le montant est inférieur à 60 000 € HT, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat.
- VI. Prendre toute décision de renonciation totale ou partielle à l'application des pénalités dans le cadre des contrats de la commande publique.
- VII. Prendre toute décision relative aux groupements de commandes pour les marchés publics.
- VIII. Prendre toutes décisions nécessaires à la reconduction ou non des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- IX. Prendre toute décision, y compris de validation, sans formalités spécifiques, concernant les marchés subséquents portant sur l'achat d'énergie sous réserve que les conditions financières et techniques respectent celles fixées initialement.
- X. Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et le cas échéant la réalisation de toute convention confiant au syndicat la maîtrise d'ouvrage, par transfert et/ou par mandat, de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, sur les réseaux d'éclairage public, sur les réseaux de télécommunications, sur le génie civil de télécommunication, ainsi que toute décision concernant les avenants à ces conventions.
- XI. Prendre toute décision relative à la constitution, la signature et au dépôt de tout dossier de demande de Certificats d'Économie d'Énergies (CEE) pour son compte, auprès du Pôle national des certificats d'économies d'énergie (PNCEE) dans le cadre des travaux réalisés sur son patrimoine. Prendre toute décision relative à la conclusion, la signature, l'exécution et la conclusion d'avenants éventuels concernant les contrats d'opérations de cession des CEE à un ou des obligés, quelle que soit la quantité de kWh cumac et quel que soit le montant de la vente.
- XII. Décider de la conclusion et de la révision de contrats de louage des choses d'un montant inférieur à 24 000 euros HT annuels et pour une durée n'excédant pas douze ans, et sous réserve des délégations consenties au bureau syndical.
- XIII. Conclure les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- XIV. Prendre toute décision concernant la conclusion, la signature et la mise en œuvre de toute convention ou convention-cadre, ainsi que ces avenants éventuels, que celle-ci soit conclue avec, notamment, un concessionnaire, une collectivité, un tiers, qu'il soit public ou privé, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une association ou d'un particulier, à la condition que la conclusion de cette convention ne comporte aucun engagement financier pour le Te61 excédant 25 000 € HT et dans la mesure où elle serait en dehors du champ

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260629-2026-AG-37a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

des attributions ne pouvant faire l'objet d'une délégation en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : URBANISME ET DOMAINE

- I. Préparer et signer les dossiers d'urbanisme préalables aux travaux permettant la délivrance de documents d'urbanisme en lien avec les activités du syndicat (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).
- II. Assurer la passation des conventions d'occupation du domaine public, de servitudes, d'autorisations de passage ou de mises à disposition que le syndicat crée ou auxquelles il est assujéti ainsi que les actes notariés ou en la forme administrative correspondants.
- III. Assurer la passation de conventions d'utilisation précaire sur les biens du syndicat ou sur les biens qu'il utiliserait occasionnellement pour une durée limitée.
- IV. Signer tout procès-verbal de bornage, de remembrement ou tout document d'arpentage relatif au domaine foncier du syndicat.
- V. Solliciter les services des Domaines.

Article 4 : RESSOURCES HUMAINES

- I. Assurer la politique de gestion des ressources humaines, du dialogue social et de l'hygiène et de la sécurité.

Article 5 : ACTIONS EN JUSTICE

- I. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- II. Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défense du syndicat dans les actions intentées contre lui devant toute juridiction ou commissions consultatives existantes en droit français, pour tout recours engagés en première instance, appel ou cassation, valider et signer les assignations, requêtes et mémoires.
- III. Régler les conséquences dommageables des incendies, incidents et accidents dans lesquels un bien propriété ou mise à disposition du syndicat est impliqué.
- IV. Transiger avec des tiers et conclure à cette fin des contrats de transaction, dans la limite de 5 000 euros.

Article 6 : GESTION ET ADMINISTRATION

- I. Engager la saisine et la convocation de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- II. Signer les conventions liées aux transferts de compétences.
- III. Passation des conventions relatives aux modalités techniques et financières de réalisation de travaux et/ou de maintenance en lien avec les compétences que le syndicat porte dans ses statuts.
- IV. Désigner les représentants du syndicat dans des organismes extérieurs dans les cas où les textes particuliers régissant l'organisme extérieur considéré lui donnent expressément cette compétence.
- V. Effectuer la candidature aux appels à projet et appels à manifestation d'intérêt.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-37a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--

- VI. Effectuer les mandats, demandes de prix direct et validations dans le cadre de l'exécution des marchés d'achat d'énergie.

Article 7 : SUBDÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES

Les compétences déléguées sont également consenties par ordre de priorité, en cas d'empêchement du Président, et sans préjudice des délégations consenties dans le cadre de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, au **Premier Vice-Président**.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les délégations du comité syndical au Président, telles que proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, dans les domaines sus visés délégués par le comité syndical, à déléguer, au sens de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents, ainsi que sa signature aux fonctionnaires territoriaux ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du comité syndical.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 78
Votes pour : 78
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Charles HAUTON



Secrétaire de séance
Valérie CHESNEL



Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260629-2026-AG-37a-DE Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026
--